

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le 06/10/2023

ID : 059-215901281-20220929-CM202209D04-DE



République Française

Département du Nord

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 29 septembre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. CHATEAU, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY,

Absents excusés avec pouvoir : TREDEZ >pouvoir à MC. FICHELLE, P. MOUCHON >pouvoir à T. WIDHEN, JM. CLERFAYT >pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD >pouvoir K. UDRY, M. BILLOIR >pouvoir à V. PARABOSCHI, S. DUMORITER >pouvoir à G. CHATEAU,

Absents excusés sans pouvoir : M. WALICKI

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18
Pour	Contre	Abstention
18	0	0
Date de convocation 21 SEPTEMBRE 2022		

Objet de la délibération
CONVENTION ORGANISANT LE TRANSFERT DES VOIES ET DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DE L'OPÉRATION sise 13 avenue des Faisans A CAPINGHEM DANS LE PATRIMOINE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET DE LA COMMUNE
CM 2022//09-D04

Monsieur le Maire présente la délibération au membre du conseil municipal et rappelle l'objet de la présente convention :

- Déterminer d'une part, les modalités de transfert de propriété à la MEL ou de la Commune et,
- D'autres part, de reprise en gestion par la MEL ou la Commune des Ouvrages de l'opération immobilière projetée, désignés à l'article 2 de la présente convention, après leur réalisation, en application des dispositions de l'article R442-7 et R442-8 du code de l'urbanisme, et suivant leurs compétences respectives.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention organisant le transfert des voies et des équipements communs de l'opération sise 13 avenue des Faisans A CAPINGHEM DANS LE PATRIMOINE DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ET DE LA COMMUNE
- **AUTORISE** Monsieur Widhen à signer la convention et tous documents y afférent

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

le 06/10/2023